

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 24 (1987)  
**Heft:** 858

## Titelseiten

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 06.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## 320 millions d'Européens, et nous, et nous, et nous ...

A l'heure où la Communauté européenne célèbre les 30 ans du Traité de Rome, l'attention se fixe déjà sur l'avènement du grand marché intérieur en 1992. Par cette expression, on désigne l'étape décisive où doivent être abolies les frontières intérieures mises à la libre circulation des biens, des capitaux et des hommes.

On veut bien croire que l'uniformisation de la fiscalité indirecte et le libre accès aux marchés financiers ne sera pas sans effet perceptible pour l'homme de la rue ; mais que dire de la liberté d'établissement garantie aux 320 millions de citoyens de la Communauté, du Portugal au Danemark, de la Grèce à la Grande-Bretagne ? Et comment ne pas reconnaître le souffle de l'idée fédéraliste, tel qu'il s'est déjà manifesté au dix-huitième siècle, aux Etats-Unis, et au dix-neuvième siècle, en Suisse (si l'on peut se permettre de poser ainsi une égalité entre l'infiniment grand et l'infiniment petit ?)

Alors déjà, le point de départ fut économique et commercial (nécessité de définir des règles communes, de disposer d'une monnaie forte, de faciliter les échanges). Ce matérialisme ne doit pas être méprisé ; c'est lui qui a conduit à déchaîner l'homme du sol natal. Un rappel historique qui ne rend que plus ironique le mouvement actuel de la droite économique vers le "moins d'Etat" et le cantonalisme le plus étroit.

Mouvement de population, brassage de population, émigration, immigration - à l'intérieur de la Communauté, il faut le préciser - avec une difficulté accrue pour les outsiders. Comment la Suisse, avec sa rigoureuse politique de stabilisation de la main-d'oeuvre étrangère et son statut du saisonnier, pourra-t-elle se situer dans un tel contexte ? De ce point de vue, l'Europe a du courage car la question se pose désormais dans des termes tout différents des Etats-Unis (continent

à coloniser) ou de la Suisse des origines. Et pourtant que de problèmes à résoudre ! Cela ne fait pas si longtemps que les assistés sociaux ne sont plus renvoyés dans leur canton d'origine mais pris en charge à leur lieu de domicile, et le Tribunal fédéral admet toujours une inégalité dans les prestations publiques (logement, Hôpital ou Université, par exemple) selon que l'on est domicilié depuis plus ou moins longtemps sur place (c'est-à-dire que l'on a d'abord contribué à la richesse commune par ses impôts ou non).

Le libre établissement généralisé a la séduction de l'utopie ("Je vis où je veux" revendique SOS Racisme, dans le même souffle que "J'aime qui je veux" et "Du travail, je veux") en même temps qu'il fait le cauchemar des aménagistes. Les migrations obéissent peut-être à des courants trop profonds pour être maîtrisés par des décisions politiques, mais alors faut-il se résigner au dépeuplement ici, à l'hypermorphie là ? Et pourtant l'idée que l'Etat décide si j'ai le droit d'aller habiter à tel ou tel endroit pourrait bien devenir aussi insupportable que la censure préalable ou tant d'autres manifestations d'un absolutisme aujourd'hui oublié. La politique économique devra se trouver des instruments de régulation plus fins et plus respectueux de la dignité humaine.

Aujourd'hui insolemment prospère, la Suisse a connu la pauvreté et l'émigration des meilleurs de ses enfants. L'avenir n'est nullement certain. Isolée de l'Europe, la Suisse peut connaître le sort de l'île d'Antigua, cette forteresse dorée pour riches vieillards aux portes des Etats-Unis, ou pire encore. Dans l'Europe, elle perd à coup sûr son autonomie, mais celle-ci n'est pas une fin en soi. L'Europe, c'est peut-être le nouveau nom de l'idéal suisse à l'aube du troisième millénaire.